

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-07-2

Avis est donné de ce qui suit:

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-07-2 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-07 et son amendement afin de modifier diverses dispositions relatives au remblai

2. Le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 31 mars 2025. Ce règlement est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon, 3647 rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
4. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, le 29 mai 2025

(signé) *Caroline Gray*

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe